



AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Préavis municipal 2/2016 concernant une demande de crédit de CHF 374'000.00 TTC pour la création d'un parking de 49 places le long du chemin des Sports, sur la parcelle numéro 4 de Chavannes-des-Bois, propriété de la Commune

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le 5 octobre 2015, le Conseil général a voté le préavis municipal 7/2015 concernant une demande de crédit de CHF 52'000.00 TTC pour le financement de l'étude de l'aménagement de places de parc au chemin des Sports et la création d'un terrain de football. La partie de la parcelle numéro 4 relative au terrain de football sera expliquée lors du Conseil général du 2 mai prochain. L'étude de l'aménagement des places de parc, après l'analyse de plusieurs variantes, est maintenant terminée. La mise à l'enquête du dossier a eu lieu entre le 15 décembre 2015 et le 14 janvier 2016 et n'a soulevé aucune remarque.

1. Situation existante

Le chemin des Sports est situé sur la parcelle numéro 4 et la Commune de Chavannes-des-Bois en est le propriétaire.

Le terrain est grevé d'une servitude de passage en faveur de la parcelle 293 (logements de la CIA) ainsi que d'un droit de superficie au bénéfice du Tennis-Club de Chavannes-des-Bois jusqu'en 2037.

Dans le cadre des soumissions des aménagements extérieurs du bâtiment communal, il y avait un lot 2 qui était optionnel et qui concernait en particulier la réalisation de ce parking. Le projet initial prévoyait des places perpendiculaires du côté Lausanne et en longueur dans un axe Jura-Lac pour la partie côté Genève (côté des tennis).

Le projet a évolué une première fois, afin d'accroître le nombre de places de parc, de les positionner perpendiculairement des deux côtés du chemin pour un total de 49 places, ce qui a impliqué, au moment de ce choix, un déplacement du chemin d'environ 2m côté Lausanne et la création d'un mur de soutènement le long des tennis.

Avec l'assistance de son nouvel employé technique communal, la Municipalité a décidé de confier au bureau BS+R le dossier du parking ainsi que l'analyse de la remise en place des terres sur le futur terrain de football. L'objectif avéré est de mettre en place,

sous la compétence d'un seul bureau spécialisé, une vision totale sur tous les aménagements prévus sur et autour de la parcelle numéro 4, soit la route de Sauvigny avec l'arrêt de bus scolaire, le chemin des Sports et son parking, le futur terrain de foot, ainsi que l'intégration des futurs travaux de construction de la crèche.

2. Description des travaux prévus

Début des travaux et durée

En raison des travaux de la route de la Branvaude dans sa zone 30km/h, le parking du Relais des Chasseurs sera indisponible pendant une période de 2 semaines à la fin du mois de mai ; tous les véhicules se rendant au restaurant seront alors redirigés sur le parking provisoire du chemin des Sports. Dès lors, le début des travaux au chemin des Sports débutera dès que le parking du Relais des Chasseurs sera à nouveau accessible.

Les travaux du chemin des Sports sont programmés pour être terminés d'ici fin juillet 2016 (avant la fête du 1^{er} août).

Chemin des Sports

Le chemin des Sports va être déplacé, sur toute sa longueur, en direction de Lausanne sur environ 2m. Il sera légèrement élargi pour répondre aux normes permettant d'avoir des places perpendiculaires les unes en face des autres.

Places de parc

Elles sont prévues au nombre de 49, y compris 2 places pour personnes à mobilité réduite. Afin de pouvoir créer les places de parc coté Genève et assurer une bonne récolte des eaux de surface tout en respectant le niveau des courts de tennis, un abaissement du niveau de la route actuelle est nécessaire.

Les places de parc seront réalisées en pavés ciments et la chaussée en revêtement bitumineux. La dernière couche du revêtement bitumineux sera réalisée après la fin des travaux de la future crèche, car le chemin servira également d'accès audit chantier.

Les six places de parc situées après le chemin piétonnier et coté lac/Lausanne seront réalisées également après les travaux de la future crèche, l'accès du chantier de la crèche transitant par ces places.

Le chemin piétonnier, d'une largeur de 180cm, sera au final recouvert d'un revêtement « col-miel », mais seulement lors des aménagements extérieurs de la future crèche.

Comme les autres places de parc du village, la Municipalité prévoit de limiter la durée d'utilisation à 3h en semaine et pendant les heures ouvrables.

3. Démarches administratives et coordination générale

Tous les services (SITSE, Swisscom, TRN et Romande Energie) seront informés des travaux du parking afin de leur permettre, si nécessaire, de procéder à des travaux d'entretien.

4. Coût des travaux

L'analyse des coûts a été effectuée, d'une part, selon les soumissions rentrées lors de l'attribution du lot 2 du bâtiment communal et réactualisées et, d'autre part, selon l'estimation habituelle faite par le bureau BS+R, à savoir selon les 5 dernières soumissions que le bureau BS+R a traitées pour des cas similaires.

Une confirmation, voire une demande de soumission complémentaire, sera faite avant l'attribution des travaux.

Les coûts se répartissent de la manière suivante :

Installation de chantier	CHF	22'850.-
Terrassement	CHF	39'700.-
Assainissement route	CHF	34'040.-
Maçonnerie	CHF	2'620.-
Fondations	CHF	57'430.-
Bordures & pavés	CHF	62'220.-
Revêtement Hydrocarbure	CHF	40'500.-
Plantation, ensemencement	CHF	21'500.-
Bornes lumineuses	CHF	21'250.-
Chemin piétonnier hors parking (48ml)	CHF	20'000.-
Drainage chemin hors parking	CHF	4'000.-
Honoraires pour suivi des travaux (phases d'exécution)	CHF	3'700.-
Divers & Imprévus (environ 5%)	CHF	<u>16'490.-</u>
Total des travaux hors taxes	CHF	346'300.-
TVA 8% env.	CHF	<u>27'700.-</u>
TOTAL TTC	CHF	<u>374'000.-</u>

5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la proposition suivante :

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois

Vu le préavis municipal 2/2016
Où le rapport de la Commission d'urbanisme et des bâtiments
Où le rapport de la Commission des finances
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

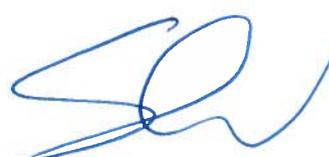
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 374'000.00 TTC pour la création d'un parking de 49 places le long du chemin des Sports sur la parcelle numéro 4 de Chavannes-des-Bois, propriété de la Commune ; l'amortissement est prévu sur 30 ans ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme si nécessaire.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2016

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire
remplaçante



Stephan Comminot Catherine Schindler

Annexe : plan de réalisation du projet

